

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2008**

L'An Deux Mil Huit, le Trois Avril, à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMINES s'est réuni dans la salle de réunions du premier étage, sous la Présidence de Monsieur Alain DETOURNAY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le Vingt Huit Mars Deux Mil Huit, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain DETOURNAY, Maire.

Mme Anne-Marie LAMBIN, M Henri SEGARD, Mme Nicole BULCKAEN, M. Bruno HAUTEKIET, Mme Martine HOFACK, M. Michel DANESSE, Mme Laurence BREYNE, M. Patrick DE CAUWER, Adjoints.

Mme Marie-Agnès SIGIER, Mme Arlette SAMAILLE, Mme Yvette VANDAMME, M. René ROGER, M. Michel GANTOIS, Mme Brigitte TRAISNEL, Melle Annie DESPLANQUE, M. Jean-Claude MONROGER, M. Jérôme LARROQUE, Mme Dorothee MUSELET, M. Nicolas DELETTE, M. Benjamin DEREUMAUX, M. Quentin CLARISSE, M. Christian DELBECQUE, Mme Josiane VERMEERSCH, M. Bruno BLAECHE, Mme Valérie MARESCAUX, M. David PARIS, Melle Marjorie ADAMS, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-Claude BOUTRY, Adjoint, à M. Michel DANESSE, Adjoint.

Mme Francine DUPUIS, Conseillère Municipale, à Mme Nicole BULCKAEN, Adjointe.

Mme Catherine DEMEESTERE, Conseillère Municipale, à Mme Laurence BREYNE, Adjointe.

Mme Carla CHANTREL, Conseillère Municipale, à Mme Martine HOFACK, Adjointe.

**ABSENT EXCUSE :**

M. Alain LEROY, Conseiller Municipal

-----  
Secrétaire de Séance : M. Benjamin DEREUMAUX  
-----

**APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 15 ET 20 MARS 2008**

**RAPPORTEUR – M. LE MAIRE**

Les procès-verbaux des séances des 15 et 20 MARS 2008 sont **ADOPTES A L'UNANIMITE.**

## 1 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2008 POUR LES BUDGETS DE LA VILLE ET DE L'OFFICE DU TOURISME.

### RAPPORTEUR – M. LE MAIRE

Le document relatif au Débat d'Orientation Budgétaire pour les Budgets de la Ville et de l'Office du Tourisme est en ANNEXE I AU PRESENT PROCES-VERBAL.

Après présentation dudit document, M. le Maire déclare le débat ouvert.

M. Henri SEGARD, Adjoint, Chargé de la Prospective et de l'Intercommunalité, Président du Groupe Politique de la Majorité « COMINES, NOTRE AVENIR COMMUN » précise que le Débat d'Orientation Budgétaire est un acte important car il permet à M. le Maire et aux Services Municipaux d'élaborer le Budget de la Commune.

*A la lecture dudit document, il ne constate pas de problèmes particuliers, la situation financière de la commune étant bonne. Néanmoins, il déclare qu'il faut rester vigilant car si depuis un certain nombre d'années la commune a su contenir la fiscalité locale voire la diminuer, c'est parce que des choix ont été faits en matière d'investissements, de services, de restructuration, etc.....*

*En analysant l'avant-projet du Compte Administratif 2007 et en faisant une rétrospective par rapport à 1998 (dix ans auparavant), il constate que 3 points peuvent être inquiétants, car les recettes de fonctionnement stagnent à cause de 2 phénomènes.*

*Le 1<sup>er</sup> phénomène qu'il a porté, qu'il défend toujours et qu'il défendra encore plus demain à LMCU, c'est la Taxe Professionnelle d'Agglomération, qui à supprimer sur le territoire de COMINES, alors que celle-ci est en développement économique, des recettes liées à la Taxe Professionnelle.*

*L'impôt dynamique, qui est la Taxe Professionnelle, ne bénéficie plus aux communes mais à LMCU. Il s'aperçoit, également, qu'au niveau de LMCU, les bases de la Taxe Professionnelle n'ont plus tendance à augmenter et cela pour 2 raisons.*

*La première, ce sont les réformes successives de la Taxe Professionnelle, comme la suppression de la part salaires dans le calcul des bases par un Gouvernement antérieur au Gouvernement de Droite, et le plafonnement, aujourd'hui, de la valeur ajoutée à 3,5 % par un Gouvernement dit de Droite.*

*Il précise que ces décisions sont prises à PARIS, dans le cadre des lois de finances, par les parlementaires, qui lorsqu'ils reviennent dans leur circonscription, déclarent que ces mêmes décisions sont scandaleuses car l'Etat se désengage et font que les communes ou leurs structures intercommunales ont de plus en plus de difficultés à obtenir des recettes.*

*La deuxième raison concerne le développement économique qui s'oriente plutôt vers une tertiairisation que vers un développement économique riche en investissement « machines ». Sachant, qu'aujourd'hui, les communes sont plus dans des services et comme dans les services, l'investissement « machines » est plus faible, les bases de taxes professionnelles sont moins élevées. En contrepartie, les communes bénéficient un peu plus du Foncier Bâti.*

*Par ailleurs, il déplore que la C.C.I. n'ait pas apporté tout le dynamisme que la commune attendait. Il espère que LMCU créera une dynamique nouvelle en accueillant plus rapidement les entreprises, avec l'ouverture du Boulevard de la Lys avec la liaison vers l'autoroute A22 et la A25 avec le contournement de la CHAPELLE D'ARMENTIERES. Tous ces éléments sont plutôt favorables pour le secteur. Néanmoins, il faudra encore attendre un certain nombre d'années avant de « récolter les fruits de ces décennies ».*

*Le 2<sup>ème</sup> phénomène est la Dotation de l'Etat. Il constate que COMINES ne profite pas de grosses dotations. Il déclare que l'Etat a toujours eu tendance à aider plus ceux qui étaient en difficulté avec des couvertures sociales plus importantes. Il pense, comme un de ses collègues le publie dans la presse, que l'Etat devrait également récompenser les communes vertueuses, c'est-à-dire celles qui savent mieux gérer.*

*Il ajoute qu'il croit beaucoup à l'intercommunalité et à la solidarité. Il souhaite qu'un certain nombre de charges dites d'intérêt communautaire, de proximité ou plus larges, comme LMCU, puissent être partagées par l'ensemble des contribuables du territoire.*

*Au niveau des recettes, il déclare que le levier d'action serait d'augmenter la fiscalité mais que ce n'est pas la politique de la majorité municipale. Il faut faire un budget en fonction des recettes.*

*En ce qui concerne les dépenses, il remarque que la courbe des dépenses augmente plus vite que la courbe des recettes. Il ajoute qu'à un moment donné, si les recettes progressent moins vite que les dépenses, il y aura « le phénomène de ciseaux ». Dans ce cas-là, des choix drastiques seront à faire, notamment en matière d'équipements ou de services. En conséquence, il faudra veiller à ne pas être inflationniste dans nos dépenses.*

*Pour les dépenses de personnel, il déclare qu'elles sont le levier le plus important dans une commune et que ce sont les dépenses qui ont progressé le plus ces dix dernières années. Elles ont progressé de 66 % alors que les dépenses globales ont progressé de 44 %. Il fait remarquer que c'est, quelque part, le résultat du choix politique de la majorité municipale par la création et le développement des services.*

*Il rappelle, qu'en matière de recettes, la commune est limitée. Par contre, en matière de dépenses, c'est le résultat de choix, notamment la construction d'équipements sportifs, culturels, de petite enfance, etc... qui ont généré des dépenses de fonctionnement dont les principales sont au niveau du personnel et des consommables.*

*Il affirme que la préparation du budget n'est pas inquiétante, mais il s'aperçoit que les marges de manœuvres à l'investissement sont plus restreintes. Il ajoute que les budgets sont différents chaque année, en investissement.*

*Par contre, il souhaite que l'Etat rembourse un peu plus vite le fonds de compensation de la TVA, ce qui permettrait aux communes de réinvestir plus vite afin de redonner de la croissance, du travail, etc.....*

*Il termine en évoquant la situation des partenaires de la commune qui doivent également répondre à un maximum de demandes. Il rappelle, par exemple, que lorsque la commune signe un contrat avec la CAF, il s'agit dans un premier temps d'un accompagnement. Il estime que le mot « accompagnement » est dangereux, car cela veut dire qu'à un certain moment, la commune doit être autonome.*

*Il signale, lorsqu'un contrat arrive au-delà des 5 ans, que la commune doit trouver elle-même les moyens nécessaires pour assurer l'équilibre du service rendu à la population, soit par des recettes de fonctionnement qui peuvent venir de la fiscalité, soit par une « chose décriée » par ceux qui paient, c'est le service payé par les utilisateurs.*

*Il ajoute, COMINES n'étant pas dans une zone prioritaire, qu'elle a dû à un certain moment, faire des choix politiques parce que les demandes étaient importantes en matière d'accueil Petite Enfance, d'accueil Adolescents ou pour les Centres de Loisirs Sans Hébergement, etc....*

*Il constate, néanmoins, que la situation va donc être difficile dans les années à venir parce qu'il faudra faire du développement par rapport à l'augmentation de la population.*

*Il précise également que la politique de tarification est celle qui est imposée et partagée avec la Caisse d'Allocations Familiales de LILLE parce que le souhait de la commune était de tenir compte du quotient familial. C'est d'ailleurs pour cela que la majorité municipale pense qu'il est toujours utile et nécessaire que tout service soit payé à son juste prix.*

*M. SEGARD rappelle sa devise « FAIRE PLUS, FAIRE MIEUX ET MOINS CHER ». Mais moins cher ne veut pas dire pour le plaisir de faire moins cher, mais moins cher pour le consommateur.*

*Il pense que COMINES possède des services de qualité mais que les utilisateurs n'ont pas toujours les moyens de s'en servir.*

*Il conclut en rappelant que le travail de chaque élu est d'être à l'écoute des familles les plus en difficultés en les orientant vers le C.C.A.S. qui peut leur apporter un accompagnement sur une durée déterminée, la plus courte possible, notamment la prestation des services aux enfants en restauration ou autres. Il souhaite que la majorité municipale garde toutes ces politiques sociales d'accompagnement.*

*Il demande à ses collègues ainsi qu'aux services d'être vigilants dans la construction du Budget Primitif 2008, espérant qu'il répondra aux souhaits de la population. Il demande également de trouver davantage de partenariats, volet qui lui est cher, avec les communes environnantes, dans le cadre de l'intercommunalité.*

*Il pense que dans le cadre du Syndicat « Lys Nord Métropole », il y a des « niches » d'économies à trouver, par la mutualisation des opérations dites de gestion quotidienne. Par exemple, pourquoi ne pas imaginer l'ingénierie en matière d'économie d'énergie, que ce soit l'éclairage public, le chauffage des bâtiments, par un cahier des charges « hyper-serré » avec différents lots pour mettre la concurrence en jeu et pour que le service soit de qualité au meilleur prix.*

*Voilà, M. le Maire, l'expression de la majorité. Ce débat se termine sans vote.*

*Puis, M. le Maire passe à la lecture et au détail du Budget de l'Office de Tourisme. Il déclare le débat ouvert. Ce débat se termine sans vote.*

## 2 - ACQUISITION DE DEUX DEFIBRILLATEURS CARDIAQUES SUPPLEMENTAIRES AINSI QUE DES ARMOIRES CHAUFFANTES ET DEMANDE DE SUBVENTION -

RAPPORTEUR - Mme Laurence BREYNE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 31 Mars 2008,

Considérant que suite aux lettres reçues de la Préfecture du Nord visant à équiper les petites et moyennes communes du Nord en défibrillateurs cardiaques entièrement automatiques, la Ville de Comines a fait l'acquisition de deux appareils en fin d'année 2007 en bénéficiant d'une subvention équivalente à 50 % du prix H.T.,

Considérant que placé dans des lieux de passage ou symboliques, cet appareil permet, en cas de défibrillation cardiaque, d'accroître considérablement les chances de survie, aujourd'hui évaluée à 2% en France, dans l'attente des secours,

Considérant que le coût de ces appareils est de 1 350,00 € H.T. pour les défibrillateurs et 550,00 € H.T. pour les armoires chauffantes,

Considérant que comme lors de la première acquisition, la commune a toujours la possibilité de présenter une demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur pour financer l'acquisition de défibrillateurs mais également d'armoires chauffantes,

### DECIDE :

- 1) d'acquérir deux défibrillateurs cardiaques automatiques supplémentaires pour un montant total de 2 700,00 € H.T.,
- 2) d'acquérir trois armoires chauffantes pour un montant total de 1 650,00 € H.T.
- 3) d'installer ce matériel sur les sites suivants :

#### a) Dans une armoire chauffante pour protéger les appareils du gel et être accessible à tout moment :

- 1 → A proximité des vestiaires situés rue de Linselles,
- 2 → Sous le préau des salles J. Degros, J. Secretin et E. Koloko,
- 3 → Aux abords de l'Hôtel de Ville

#### b) Sans armoire chauffante :

- 1 → A la salle L. Aragon.
- 4) de demander une subvention auprès de la réserve parlementaire pour le financement des défibrillateurs ainsi que des armoires chauffantes, à hauteur de 50% du montant H.T. de l'investissement.

M. Christian DELBECQUE, Conseiller Municipal, Liste d'Opposition « COMINES, VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » fait remarquer qu'il y a une erreur de montant sur le plan de financement. En effet, le montant à financer de 2 175,00 € est H.T. et non T.T.C.

M. le Maire en a pris note.

M. Christian DELBECQUE souhaite savoir s'il est prévu une action de sensibilisation auprès de la population et des personnes qui seront susceptibles d'utiliser ce matériel.

Mme Laurence BREYNE, Adjointe, Chargée des Sports, Liste de la Majorité « COMINES, NOTRE AVENIR COMMUN » déclare que les concierges du stade ainsi que les directeurs des CLSH ont été formés. Elle précise qu'une information de sensibilisation sera faite auprès de la population.

LA SEANCE EST LEVEE A 19 HEURES.50.  
EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN DE DESSUS.